

**DELIBERATION (2024-22)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 063-216303065-20240708-DEL2024_22ALSH-DE



OBJET : Approbation du règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs

L'an deux mille vingt-quatre le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 4 juillet 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BDUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absents : MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire expose le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs préparé par le Comité Consultatif Vie Scolaire et Péricolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valident le règlement intérieur 2024/2025 de l'Accueil Collectif de Mineurs, joint à la présente délibération ;
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 juillet 2024

Au registre sont les signatures

En Mairie de La Roche Noire, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT